

Le lundi 29 mars deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	p	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	p	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	p	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	p	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	p	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. CARNET Jean Philippe

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 24/03/2021 Affichage : 24/03/2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

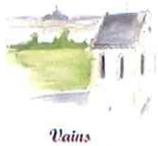
1 Proposition de séance à huis clos

Délibération 20210329-01

M. le Maire propose que, comme mentionné au préalable dans les convocations reçues par les membres du conseil municipal ainsi que dans l'affichage de la réunion du conseil municipal, la présente séance du conseil municipal se tienne à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire et du nombre de places disponibles dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



2 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2021

Délibération 20210329-02

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2021

Délibération 20210329-03

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 Budget communal : Vote du compte administratif 2020

Délibération 20210329-04

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021, le compte administratif est présenté par M. le Maire, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	405 875.23	485 732.41
SECTION INVESTISSEMENT	75 683.20	190 080.71
RATTACHEMENTS FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
RESTE A REALISER SECTION INVESTISSEMENT	151 916.60	0.00

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme THEAULT, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5 Budget communal : Vote du compte de gestion 2020

Délibération 20210329-05

Retour du maire pour présenter le compte de gestion 2020 dressé par le trésorier de la commune.

Le compte de gestion est, en tous points, identique au compte administratif 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



6 Budget communal : Affectation du résultat
Délibération 20210329-06

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
D'après les éléments transmis et validés par notre trésorier,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2020	RESTE A REALISER 2020	SOLDE RAR 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT (Service eau)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2020
INVEST	-152 882.31 €	0.00 €	114 397.51 €	151 916.60 €	-151 916.60 €	78 608.65 €	-111 792.75 €
FONCT	472 707.42 €	78 629.97 €	79 857.18 €	0.00 €	0.00 €	82 704.27 €	556 638.90 €

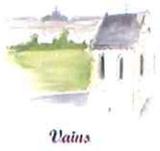
Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	556 638.90 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	111 792.75 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	0.00 € 444 846.15 € 111 792.75 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



7 Budget communal : Vote des taxes 2021 (foncier bâti et non bâti)

Délibération 20210329-07

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, M. le Maire propose de maintenir les taux de 2020.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation et de la réforme de la fiscalité directe locale, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Il convient donc d'additionner le taux départemental de 21.42 % au taux de 2020 de 19.30 %.

TAXES	TAUX COMMUNAL 2021	RAPPEL DU TAUX COMMUNAL 2020	RAPPEL DU TAUX DEPARTEMENTAL 2020
Taxes foncières sur les propriétés bâties	40.72 %	19.30 %	21.42 %
Taxes sur les propriétés non bâties	36.80 %	36.80 %	0.00 %

M. le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021, et de fixer pour 2021 le taux des taxes locales comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8 Budget communal : Programme d'investissements 2021

Délibération 20210329-08

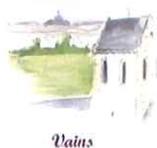
Monsieur le Maire présente les propositions d'investissement pour l'année 2021 :

DESIGNATION	MONTANT TTC	DESIGNATION	MONTANT TTC
Frais d'étude mobilité douce	10 000.00 €	Plantations	5 000.00 €
Projet d'aménagement de terrain - LEMETAYER	59 872.00 €	Travaux éclairage public	34 200.00 €
Construction d'un atelier municipal	100 000.00 €	Voirie : route de la Loge	7 950.00 €
Acquisition logiciel cimetière	4 100 €	Voirie : route des Salines	84 000 €
Matériel et outillage	5 000 €	Réfrigérateur cuisine	2 000 €

Soit un total de : 312 122 € TTC

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



9 Budget communal : Présentation et vote du budget primitif 2021

Délibération 20210329-09

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021, Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2021 pour la section fonctionnement :

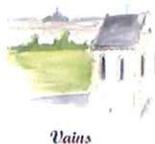
FONCTIONNEMENT					
002	DEFICIT REPORTE	0.00 €	002	EXCEDENT REPORTE	444 846.15 €
011	CHARGES GENERALES	228 931.28 €	13	ATTENUATION DE CHARGES	3 000.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	131 000.00 €	70	PRODUITS SERVICES	1 499.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	15 000.00 €	73	IMPOTS ET TAXES	256 460.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	212 615.07 €	74	DOTATIONS PARTICIPATIONS	186 125.65 €
66	CHARGES FINANCIERES	13 477.00 €	75	AUTRES PROODUITS	22 177.28 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	77 053.71 €	76	PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	4 750.00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00 €
023	VIRT A LA SECTION D'INVEST	200 000.00 €			
042	OPERATIONS D'ORDRE SF/SI	34 281.02 €	042	OPERATIONS D'ORDRE SF/SI	0.00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE SF/SF	0.00 €	043	OPERATIONS D'ORDRE SF/SF	0.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		917 108.08 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		917 108.08 €

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021, Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2021 pour la section investissement :

INVESTISSEMENT					
001	DEFICIT REPORTE	0.00 €	001	EXCEDENT REPORTE	40 123.85 €
16	EMPRUTS ET DETTES ASSIMILEES	44 222.00 €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS	121 291.95 €
1068	RESULTAT SERVICE EAU	38 106.02 €		AFFECTATION DE RESULTAT	0.00 €
20	IMMO INCORPORLLES	14 100.00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	49 660.10 €
21	IMMOBILISATIONS	306 893.44 €	15	PROVISIONS	0.00 €
23	TRAVAUX EN COURS	0.00 €	16	EMPRUTS ET DETTES ASSIM	109 881.14 €
OP	OPERATIONS INDIVIDUALISEES	0.00 €	165	CAUTIONS RECUES	0.00 €
27	AUTRES IMMO FINANCIERES	0.00 €	024	PRODUITS DE CESSION D'IMMO	0.00 €
20	DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	021	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIO	200 000.00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE SI/SF	0.00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE SI/SF	34 281.02 €
041	OPERATIONS D'ORDRE SI/SI	0.00 €	041	OPERATIONS D'ORDRE SI/SI	0.00 €
	RESTES A REALISER	151 916.60 €		RESTE A REALISER	0.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		555 238.06 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		555 238.06 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



10 Budget lotissement les Domaines : Vote du compte administratif 2020

Délibération 20210329-10

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021, le compte administratif est présenté par M. Deville, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	MONTANT
Les mandats émis en fonctionnement	87 664.80 €
Les titres émis en fonctionnement	87 664.76 €
Les mandats émis en investissement	87 664.76 €
Les titres en investissement	0.00 €

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mme THEAULT, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

11 Budget lotissement Les Domaines : Vote du compte de gestion 2020

Délibération 20210329-11

Retour du maire, pour présenter le compte de gestion 2020 du budget lotissement les Domaines dressé par le trésorier de la commune.

Le compte de gestion du budget lotissement les Domaines est, en tous points, identique au compte administratif 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

12 Budget lotissement les Domaines : Affectation du résultat

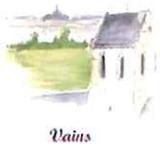
Délibération 20210329-12

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET DU LOTISSEMENT	
SECTIONS	MONTANT
Investissement	-87 664.76
Fonctionnement	-0.04

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



13 Budget lotissement les Domaines : Vote du budget primitif 2021

Délibération 202010329-13

Suite à la commission finances réunie le lundi 22/03/2021, Monsieur le Maire propose le budget primitif du lotissement les Domaines 2021 comme suit :

BUDGET ANNEXE 2021 : LOTISSEMENT LES DOMAINES					
FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	ARTICLE	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
002	déficit reporté	0.00	002	excédent reporté	0.16
6015	terrains à aménager	0.00	7015	vente de terrains	366 920.00
6045	achats d'études	352 621.47	7133	variation des encours de produc	0.00
605	achats MET	0.00	7135	Opération 042 consultation stocks fin 2021)	452 730.23
608	frais accessoires sur T en cours	1 180.00	7474	participations "Commune"	0.00
627	frais bancaires (frais de dossier sur emprunt)	280.00	7552	pec déficit BA par BP	85 810.07
6522	Reversement au budget principal	0.00	758	Produits divers(arrondis TVA)	10.00
658	charges diverses(arrondis TVA)	10.00	774	subventions exceptionnelles	0.00
661	charges d'intérêts	900.00	781	reprise sur provisions	0.00
681	dotations aux provisions	0.00	796	Transfert de charges financières Op 043	1 180.00
7133	Op 042 annulation stocks fin 2020	98 928.76			
7135	Op 042 déstockage fin 2021	452 730.23			
TOTAL DEPENSES FONCT		906 650.46	TOTAL RECETTES FONCT		906 650.46
INVESTISSEMENT					
ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	ARTICLE	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001	déficit reporté	98 928.76	001	excédent reporté	0.00
158	autres provisions pour charges	0.00	158	autres provisions pour charges	0.00
1641	emprunts en euros	280 000.00	1641	emprunts en euros	280 000.00
16874	autres dettes "Commune"	95 000.00	16874	autres dettes "Communes"	95 000.00
3351	travaux en cours-terrains	0.00	3351	travaux en cours-terrains	82 100.00
3354	travaux en cours-études	0.00	3354	travaux en cours-études	16 828.76
3355	travaux en cours-travaux		3355	travaux en cours-travaux	0.00
3358	travaux en cours-divers	0.00	3358	travaux en cours-divers	0.00
3555	stocks terrains finis	452 730.23	3555	stocks terrains finis	452 730.23
TOTAL DEPENSES INVEST		926 658.99	TOTAL RECETTES INVEST		926 658.99

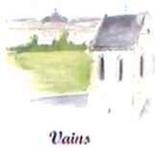
M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

14 Résidence Les Domaines : Cahier des Charges

Délibération 202010329-14

Suite à la commission urbanisme qui s'est tenue en mairie le mardi 23 mars 2021, Mme THEAULT présente le Cahier des Charges de la Résidence Les Domaines.



M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il ne prend pas part au vote.

Mme THEAULT propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

15 Recours à l'emprunt

Délibération 202010329-15

M. Le Maire rappelle les éléments suivants :

- Coût estimatif de la construction d'un atelier municipal : 100 000 € HT
- Travaux d'extension et aménagement du cimetière : 64 771.17 € HT

Afin d'équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2021, il convient d'avoir recours à l'emprunt à hauteur de 109 881.14 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter le principe du recours à l'emprunt à hauteur de 109 881.14 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

16 Numérisation des actes d'état civil : choix de la solution informatique

Délibération 202010329-16

NUMERIZE : devis reçu de 3 074.48 € HT, soit 3 689.38 € TTC pour 3000 actes. Une remise exceptionnelle est accordée de 800 € HT dans le cadre de la mutualisation des mairies de la Manche.

M. le Maire propose de retenir la proposition de NUMERIZE.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

17 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Manche

Délibération 202010329-17

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.



Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.

Vu le Code de la commande publique.

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique. Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche sera habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL : Décès, Accidents du travail, Maladies imputables au service (CITIS), Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC : Accidents du travail, Maladies professionnelles, Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes : - Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2022 - Régime du contrat : Capitalisation

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

18 FDGDON 50 – Convention triennale 2021-2023 et choix des entreprises

Délibération 202010329-18

Le frelon asiatique est une espèce invasive, introduite en France en 2004. Depuis, sa progression a été très rapide ; elle a été détectée pour la première fois dans la Manche en 2011. Vivant en colonies, redoutable



prédateur d'abeilles, le frelon asiatique engendre plusieurs types d'impacts : environnemental (prédation d'insectes pollinisateurs), économique (filière apicole, cidricole, ...) et de santé publique (piqûres). Il figure sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne. L'art. L411-8 du code de l'environnement encadre les opérations de lutte, et précise que le préfet peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens d'espèces exotiques envahissantes. Cependant, le financement de ces mesures n'est pas défini et il n'est pas prévu que l'Etat le prenne en charge.

Depuis 2016, le Préfet a confié l'organisation de la lutte collective à la FDGDON 50 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Le programme départemental de lutte collective comprend :

- La sensibilisation et la prévention,
- La surveillance du territoire pour la détection des nids,
- La protection de ruchers,
- La destruction de nids pour réduire les populations, garantir l'efficacité des opérations sans risquer de nuire à l'environnement.

Ce programme ne peut être mis en œuvre que sur le territoire des collectivités qui se sont engagées dans la lutte collective.

La commune de Vains s'est engagée dans le programme de lutte collective depuis plusieurs années, le nombre de nids détruit augmente chaque année aussi M. Le Maire propose de reconduire l'adhésion au programme de lutte collective proposé par FDGDON 50 et propose de renouveler la convention 2020 N° FA 431 qui engage la commune sur une participation de 34 euros de part fixe destinée à financer le volet animation, coordination, suivi des actions, et de part variable proportionnelle au nombre de nids détruits.

Suite à l'étude du tableau des prix des prestations fourni par le FDGDON 50, M. Le Maire propose de retenir pour la destruction des nids l'entreprise GF50 Avranches en choix N°1 et l'entreprise BILLY/JO Grand-Parigny en choix N°2.

ETS	H <3 M D<10CM	<15M	>15M	DEPLACEMENT SANS DESTRUCTION
GF50	37.80 €	75.60 €	81.00 €	12.00 €
BILLY/JO	36.00 €	72.00 €	85.50 €	25.00 €

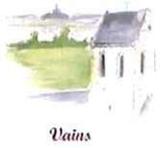
Considérant la nécessité de participer au programme de lutte collective contre le frelon asiatique,

Considérant l'arrêté préfectoral de lutte collective en date du 19 janvier 2021,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention triennale 2021-2023 avec le FDGDON et de retenir l'entreprise GF50 Avranches en choix N°1 et l'entreprise BILLY/JO Grand-Parigny en choix N°2.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



19 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de deux déclarations d'intentions d'aliéner référencées :

- 1 **DIA 050 612 21 J0001**
- 2 **DIA 050 612 21 J0002**

La commune ne souhaite pas préempter et a transmis celles-ci à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

20 Questions diverses

1 Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises. Mme THEAULT informe également que 14 personnes ont déposé à ce jour un dossier de candidature pour le lotissement les Domaines. Enfin, Mme THEAULT informe de l'arrêté de retrait du Permis d'Aménager HAMARD.

- 2 Retina France : M. le Maire présente l'association RETINA France suite à sa rencontre avec M. Macé Gaëtan, vice-président de l'association. Cette association organise une traversée de la baie les 3 et 4/07/2021 afin de collecter des fonds.
- 3 Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : M. le Maire informe que la CCID va se tenir prochainement dès que les documents seront transmis par le service des impôts.
- 4 Plan Climat Air Energie Territorial – désignation des référents des groupes de travail : M. le Maire invite les membres du Conseil qui seraient intéressés à en faire part à la secrétaire de mairie.
- 5 Demande de skate-park à Vains : M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande argumentée concernant la construction d'un skate-park. Bien que la démarche soit séduisante, il s'avère que compte tenu du bruit généré, le lieu d'implantation ne peut être situé à proximité immédiate des habitations.
- 6 Abattage de haie : M. TIMONNIER évoque un talus récemment rasé route de la Côte. M. le Maire informe que, selon le Code de l'Urbanisme, l'abattage de haie par les particuliers est autorisé dans leurs propriétés privées, dès lors qu'elles ne sont pas protégées par le PLUI.
- 7 Maintenance cardiaque : M. TIMONNIER demande si une maintenance cardiaque est effectuée à Vains. Mme THEAULT informe que la dernière maintenance date de 2019 et que la mairie va demander un nouveau contrôle cette année.
- 8 Atlas de la Biodiversité : Projet suivi par Mme POULET et M. STRUGALA qui ont assisté aux différentes réunions. Au vu des informations transmises par leurs soins, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir ce projet.
- 9 Commission urbanisme élargie : Mme THEAULT informe de la prochaine commission urbanisme élargie le mercredi 07/04/2021 à 18h30 pour l'étude des candidatures des lots du lotissement les Domaines, en vue de la préparation du Conseil Municipal du 12/04 qui décidera de leur attribution.
- 10 Prochain Conseil Municipal : M. le Maire propose d'avancer le prochain Conseil Municipal, initialement prévu le 19/04/2021, **au 12/04/2021** afin de délibérer sur les résultats de la Commission Urbanisme.

La présente séance est levée à 23h50 et contient 18 délibérations numérotées 20210329-01 à 20210329-18.



Fait à Vains, le 01/04/2021

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.